

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 décembre 2014

Présidence : M. Jacky COLOMB

1. Appel : 91 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, BISCHOFBERGER Jean, DOUSSE Jean-Robert, FREI Maurice, MARQUES Manuel, REHOUMA Lassaad, TAWIL Joël

Absent : GONTHIER Michel

2. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 abstention.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 24bis pour une interpellation urgente de Mme Jessica JACCOUD relative au financement de la chaîne NRTV.

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité, 4 avis contraires et 1 abstention.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau du Conseil a la pénible tâche d'annoncer que le Conseiller communal Steve-François Equey est subitement décédé le 25 novembre 2014 à l'âge de 38 ans. La Municipalité et le Conseil communal présentent leurs condoléances à la famille et désirent leur dire tout leur soutien en ces moments douloureux et éprouvants. M. Sacha SOLDINI exprime également son immense tristesse et celle de son groupe. Il le remercie pour son engagement et ses pensées vont à sa famille. M. le Président invite l'assemblée à se lever et observer un instant de silence et de recueillement à la mémoire de notre collègue.
- Dimanche 30 novembre, les votations organisées et gérées par le Bureau du Conseil se sont déroulées de manière très satisfaisante. Les bureaux de vote ont pu fonctionner correctement, notamment grâce à une meilleure participation des citoyens convoqués pour l'occasion. Les Présidents des bureaux de vote se sont plus à constater une motivation à servir, en particulier de la part de jeunes électeurs. Il est aussi à noter que la qualité du remplissage des bulletins de vote s'améliore au fil des exercices, ce qui facilite nettement la lecture des bulletins par la machine. Il en profite pour remercier toutes les personnes qui, scrutins après scrutins, s'investissent pour assurer le bon déroulement des votations.
- Au vu de l'ordre du jour, tous les points devraient être traités ce soir et la séance prévue le 9 décembre 2014 supprimée. Si tel ne devait pas être le cas, les points non traités seront reportés à la séance du 2 février 2015. En revanche, un nombre impressionnant de préavis sera déposé lors de cette séance et ultérieurement. Avec une telle quantité de dossiers à traiter, le nombre de dates de commissions va générer des problèmes aux petits groupes politiques. M. le Président rappelle que les dates des premières commissions sont des propositions municipales et qu'il appartient aux premiers nommés de convoquer les séances. Dès lors, il invite ces derniers à prendre rapidement contact avec les Municipaux responsables en cas de difficulté à réunir le quorum pour une assemblée valable.

- La Municipalité a demandé au Bureau un délai supplémentaire au 2 février 2015 pour une réponse à l'interpellation du Conseiller Claude Farine sur le réseau cyclable, ainsi qu'une autre prolongation de délai au 16 mars 2015 pour répondre à la motion de M. Régis Joly sur le statut du personnel. Le Bureau a accepté ces deux demandes.
- Lors de la dernière séance du Conseil, pour des raisons indéterminées, le système d'enregistrement a été défaillant. La secrétaire n'a pas pu disposer de l'enregistrement des débats, elle a pu cependant compter sur la collaboration des personnes qui s'étaient exprimées ce jour-là. Mme Nathalie VUILLE tient à remercier chacune et chacun pour leur aide précieuse.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Josette GAILLE de la commission permanente d'architecture et d'urbanisme.

5. Election à la commission d'architecture et d'urbanisme

Pour le PLR, M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente M. Maurice GAY pour remplacer Mme Josette GAILLE. Il est élu à une large majorité et 2 abstentions.

6. Communications municipales

M. le Municipal Olivier MAYOR donne l'avancement des différents chantiers. A la rue de la Morâche – Ed. Rod, les plantations des giratoires sont terminées, la pose du prototype d'abribus est planifiée cette semaine. Concernant les transports publics, la boucle de rebroussement à Colovray, l'élargissement de la route de Divonne, l'arrêt du Conservatoire et le carrefour Etraz – Redoute sont terminés. Les travaux de marquage suivent les travaux de génie civil. Pour le PQ2 Petite Prairie, préavis N° 142, les travaux de génie civil du P+R sont terminés, le marquage sera réalisé entre le 8 et 12 décembre. L'arrêt de bus et les plantations du P+R sont terminés, les travaux de connexion de la Gravette à la route de desserte sont en cours et la pose des enrobés également prévue cette semaine. D'autre part, comme annoncé lors de la dernière séance, des personnes ayant siégé pour le préavis de Bois-Bougy se sont rendues sur place le 3 décembre avec M. le Municipal et des mesures seront mises en place en accord avec les parties.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à diverses questions de M. André CATTIN. Au sujet du zigzag à l'avenue Alfred-Cortot, elle signale qu'il n'y a pas eu d'accident à ce jour. Elle propose que la commission qui doit se pencher sur la motion de M. David VOGEL reprenne les questions. Concernant les lampadaires jaunes à la route du Stand, elle signale que des règles précises existent pour l'éclairage public. La technologie au sodium, lumière orangée, est utilisée sur les axes principaux, alors que sur les routes secondaires, la technologie LED, couleur blanche, est utilisée. Au droit des passages piétons, les normes en vigueur imposent d'augmenter la classe d'éclairage afin d'augmenter la visibilité des automobilistes. Enfin, à sa question sur la piste cyclable à l'avenue Reverdil, elle précise que la voie le long des voies CFF est désormais réservée aux cycles dans le sens Lausanne – Genève, le gabarit n'étant pas suffisant pour les deux.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Gustave DUTRUY au sujet de l'absence de feux en haut de la Vy-Creuse, et précise qu'à cet endroit, le bus ne passe pas. Elle reconnaît qu'à certains moments les automobilistes peuvent rester bloqués, mais ce sont les aléas des carrefours en ville. Elle répond encore à M. Bernhard WILLI concernant les changements de direction à l'avenue Alfred-Cortot qui doivent être signalés en vertu de la LCR. Elle l'informe être en discussion avec la police, car, dans ce cas, on ne change pas vraiment de direction. Elle souhaite une politique égale de la part de tous les policiers. Elle donnera une réponse plus complète lors de la prochaine séance. Enfin, elle revient sur la question de M. Claude FARINE au sujet du trottoir devant les immeubles de l'As de Pique. La commune s'était engagée à faire un passage pour la dépose minute et le transport d'objets encombrants pour l'accès aux immeubles. Suite à des travaux, un panneau a dû être enlevé et, il est vrai, que certains véhicules ont pris la liberté de descendre. Actuellement les panneaux sont remis en place et ont été complétés.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Gustave DUTRUY au sujet du roaming à Rive. La Municipalité est au courant puisqu'elle est victime des mêmes problèmes. Les opérateurs français ont des puissances plus élevées que les suisses. Il s'agit de régler le portable sur le choix manuel de l'opérateur, mais ni la Municipalité, ni les SI ne sont en mesure d'apporter une solution. Même Berne est intervenu, sans succès, auprès de Paris pour que les fréquences soient respectées. D'autre part, il a le plaisir d'offrir à chaque Conseiller, un pot de miel qui provient des ruches de la ville. Suite à une demande du Conseil, deux ruches ont été installées vers les Espaces Verts, deux vers le cimetière, deux vers l'ancienne propriété Gubler et d'autres vont être ajoutées l'année prochaine. Cette année, 450 pots de miel ont été récoltés.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. David VOGEL qui est en désaccord avec la Municipalité au sujet des vacances des crèches. M. Vogel estime, à tort, que la Municipalité ne souhaite pas s'occuper de ce problème et qu'elle n'a pas étudié avec sérieux sa proposition. Le réseau d'accueil de jour n'a pas attendu sa proposition pour étudier le problème. Elle précise que les directrices et directeurs de crèches et leurs comités, composés en général de parents, ainsi que la coordinatrice du réseau et la direction du SASEJ, prennent ensemble les décisions en matière d'harmonisation de pratiques entre les structures. Ces décisions s'inspirent de la pratique du terrain, des demandes et souhaits des éducateurs et des parents. C'est dans ce contexte que les directeurs de crèches estiment que les parents sont très peu demandeurs de places pendant l'été, qui plus est, dans une autre crèche. Elle rappelle qu'en cas de situation particulière, le Carrousel et l'accueil familial de jour disposent de places pour accueillir des enfants. Concernant la problématique de l'acclimatation d'un enfant dans un environnement inconnu, elle se range derrière l'avis des directions des crèches et leur équipe, et préfère renoncer à mettre en place un système voué à l'échec. Par ailleurs, elle relève que cet échange de questions-réponses ne se révèle pas très efficace. La Municipalité rappelle qu'il existe la commission d'accueil de l'enfance qui traite de ce type de question. Elle est composée d'un représentant par parti, présidée par la Municipale en charge du dicastère et ouvre la discussion sur toute question concernant le fonctionnement du réseau d'accueil de jour en présence des responsables dudit réseau. Elle invite les Conseillers membres à être plus assidus aux séances puisque sur les six membres, seuls trois étaient présents en 2012, trois en 2013 et quatre en 2014.

M. le Municipal Claude ULDRY a le plaisir de présenter Mme Ying COTTIER, nouvelle cheffe du service des finances, qui travaillait auparavant à l'Université de Genève où elle établissait le budget. D'autre part, il précise que fin novembre la population établie se montait à 19'468 personnes et que la population résidente était de 20'003 personnes. La différence provient de 150 Suisses en séjour, 35 étrangers en séjour et 352 fonctionnaires internationaux.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise à M. Victor ALLAMAND suite à sa demande au sujet du chemin Falconnier, qu'aucun prénom ne sera donné à ce chemin puisqu'il s'agit de la famille. D'autre part, concernant le rapport municipal N° 194, il précise que le postulat au sujet d'une Grenette du commerce a été déposé par M. Patrick BUCHS & Consorts et non Mme Roxane FARAUT-LINARES. Le choix de répondre aux deux postulats s'est fait dans un souci d'efficacité et pour éviter de créer deux commissions alors que les sujets sont concordants. Malheureusement les deux postulats ont été déposés par des membres du même parti, ce qui empêche l'un d'eux de siéger.

Enfin, concernant la commission des naturalisations, M. le Syndic précise que la Municipalité a procédé elle-même à l'audition des candidats depuis quelques mois. Elle a toutefois décidé de demander à la commission de reprendre ses travaux dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine. Il précise que durant cette période, la Municipalité a siégé à 16 reprises, a auditionné 62 candidats pour en accepter 52, donc des proportions similaires à ce qu'il se passait avec la commission. La Municipalité va proposer des changements dans le déroulement des auditions et la composition de la commission. Elle propose de faire une séance avec tous les membres qui sera l'occasion de mettre en place une nouvelle façon de fonctionner.

7. Rapport N° 182 concernant le budget 2015 - Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels - Plan d'investissements 2015-2018

Rapporteur : M. Yvan CORNU

M. le Rapporteur précise que cette année le rapport de la COFIN résulte d'un travail collectif et tient à remercier les membres pour avoir conduit, chacun leur tour, les discussions sur le budget, service par service, puis d'avoir rédigé les commentaires relatifs à ces rubriques dans le présent rapport. Cette procédure a permis à la commission des finances de soumettre un rapport plus complet et mieux détaillé. Il affirme qu'il a été rédigé avec beaucoup d'attention. Cependant, il signale qu'en page 3, les investissements pour le CERV et la déchèterie se montent à 5,787 millions et non 5'787 comme mentionné dans le rapport. En tant que Président, il estime que la méthode appliquée a permis à l'ensemble de la commission de s'impliquer plus intensivement. Il remercie également la Municipalité dans son ensemble pour être venue expliquer leur budget, accompagnée de leurs chefs de services. Le Municipal des Finances a pris part à toutes les séances. Finalement, une mention particulière à M. Lionel Thorens, collaborateur au service des finances, qui a apporté un soutien très professionnel à la commission alors que le poste de chef de service n'était pas encore repourvu.

M. le Rapporteur précise encore qu'au point 2 des conclusions, il s'agit des montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2015 et non 2014 comme mentionné dans le préavis et par effet de domino dans le rapport.

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les crédits d'extensions des SI seront discutés et votés. Une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale sur le budget 2015 est ouverte.

M. Régis JOLY n'a pas encore eu l'occasion de s'exprimer lors de cette séance et demande si le Bureau a donné l'autorisation, comme mentionné dans le règlement, à la télévision d'enregistrer la séance. M. le Président précise que le Bureau a brièvement discuté et pensé qu'il n'y avait pas d'objection à ce que la séance soit enregistrée.

La parole n'est pas demandée pour la discussion générale sur le budget, la discussion est close.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

| | | |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Chapitre 1 | Administration générale | pages 12 à 28 |
| Charges | CHF 21'121'305.- | Revenus CHF 4'388'660.- |

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD intervient concernant le compte 153, affaires culturelles, loisirs, et plus particulièrement la première ligne de ce sous-chapitre, soit le compte 153.3119.00, achats d'œuvres d'art. Le compte 153 se trouve aux pages 18 et 19 du détail du budget. Il comptabilise pour l'essentiel les subventions aux activités culturelles et loisirs. Concernant ce compte 153, il est remonté de quelques années : budget demandé et accordé pour 2009 : CHF 1'244'000.-; budget demandé pour 2015 : CHF 1'889'000.-. Une partie de cette augmentation s'explique par l'application de la loi sur les écoles de musique, par des conventions conclues entre la Municipalité avec l'UAG, VR ou FAR, ou encore en raison d'une décision de notre Conseil comme Festival Luna Classics. Il fait une petite parenthèse à ce sujet. Il est prévu au budget une subvention de CHF 60'000.- décidée par notre Conseil qui a accepté dans l'urgence le préavis 165 le 12 mai dernier. Même si la majorité avait été confortable avec 50 oui, il y avait tout de même 13 non et 20 abstentions, et on était loin du plébiscite. Il s'était donc mis à rêver qu'en fonction de ce résultat, qu'en fonction des

investissements consentis autres que cette subvention, qu'en fonction des nombreuses remarques d'habitants qui ne sont pas forcément convaincus par la nécessité de la présence de ce festival dans nos murs, que la Municipalité, en bonne conscience, allait faire un effort pour limiter l'augmentation de ce poste 153 en rapport avec les arguments qu'il vient de développer. La réalité l'a fait revenir sur terre. Il ferme la parenthèse.

M. GIRARD passe ensuite à la ligne 3119.00, à savoir « achat d'œuvres d'art ». Pour le budget 2014, la Municipalité demandait CHF 20'000.-. Elle a expliqué qu'elle ferait avec ce montant ; elle passera par des préavis pour des achats plus importants et pour finir, cette manière de faire était la plus simple. Et puis, ce montant a été augmenté de CHF 70'000.- suite à un amendement finement amené par un conseiller qui a surpris tout le monde, y compris la Cofin, sauf, peut-être, la Municipalité. Il considère que pour le budget 2015, la Municipalité avait le devoir de revenir avec un montant de CHF 20'000.- pour cette ligne budgétaire. Cela aurait été intellectuellement honnête de sa part. Il se permet de comparer cette situation à celle d'un enfant qui fait un caprice pour obtenir un cadeau supplémentaire à Noël et qui le reçoit; cela ne signifie pas que l'année suivante il y aura droit automatiquement. Pour revenir à cette ligne 3119 du budget 2015, la Municipalité a donc inscrit CHF 90'000.-. Il précise qu'il n'a pas pu participer à la séance de la Cofin traitant de ce sujet, mais ses questions et remarques ont été relayées par ses collègues commissaires et on lui a transmis toute la documentation reçue. En sachant qu'il allait passer à la moulinette sur ce sujet lors de la séance de la Cofin, Monsieur le Municipal en charge de la culture est venu plaider sa cause et s'est montré particulièrement convaincant puisqu'il est parvenu à enfumer l'ensemble des membres de la commission présents ce soir-là. L'année dernière il demandait CHF 20'000.- en disant que cela était suffisant comme mentionné plus haut et cette année, il faut absolument ces CHF 90'000.-.

La Cofin a reçu une liste précisant les dépenses envisagées :

- Achat d'œuvres d'art, CHF 20'000.-
- Tunnel rue de l'Industrie, CHF 19'000.-
- Complexe scolaire et sportif de Nyon-Marens, CHF 10'000.-
- Complexe scolaire du Couchant, CHF 9'000.-
- Prix d'art intégré dans l'espace public – Ville de Nyon, CHF 32'000.-
- Total : CHF 90'000.-

Il ne désire pas revenir sur les CHF 20'000.- pour l'achat d'œuvres d'art, par contre les CHF 19'000.- pour la ruelle de l'Industrie, l'ont quand même un peu surpris ; le postulat de M. Bodmer demandait que l'on rende cette ruelle de l'Industrie un peu moins glauque et plus accueillante mais pas de la transformer en galerie d'art. D'autre part, CHF 10'000.- et CHF 9'000.- pour Nyon-Marens et le Couchant, alors que l'année dernière on nous disait vouloir passer par préavis, démontre que l'on a à nouveau changé d'avis. Pour finir, il revient sur les CHF 32'000.- pour la création d'un prix d'art intégré dans l'espace public – Ville de Nyon. On passe par un compte prévu pour l'achat d'œuvres d'art pour créer un nouveau prix. On est en train de revivre l'histoire récente du montage financier complètement foireux pour l'achat d'un tableau.

Il pousse son raisonnement un peu plus loin. Il faut savoir que la Municipalité a annoncé à la Cofin son intention d'ajouter au budget 2016, une ligne supplémentaire pour ce nouveau prix d'art intégré dans l'espace public (comme il en existe une pour le prix artistique). Ensuite, bien entendu, pour le même budget (2016) elle reviendra avec des prétentions amoindries pour le compte achat œuvres d'art en disant qu'elle a entendu les remarques du Conseil, en ne demandant que CHF 20'000.-. Mais entretemps elle aura ajouté une ligne avec CHF 32'000.-. C'est une façon de consolider au budget un montant sujet à discussions et remarques chaque année. Tactiquement, il reconnaît que c'est très bien joué, mais cela lui reste un peu en travers.

Une autre chose le dérange dans cette liste: elle ressemble furieusement à un préavis de crédits supplémentaires, ces préavis qui rendent parfois le Conseil de mauvaise humeur mais que l'on ne peut qu'accepter parce que l'argent a déjà été dépensé. Dans le cas présent, la commande est pratiquement déjà promise. Circulez, il n'y a rien à voir, il faut juste l'accepter. Pour finir, il revient sur le principe et le fond. Selon lui, c'est là que réside le problème, c'est ce qui motive essentiellement son intervention. Suite à un postulat intitulé % culturel, il avait été

décidé d'augmenter cette ligne de compte à CHF 90'000.- pour autant que les finances communales le permettent. Aujourd'hui, on vient avec toute une série d'arguments aguicheurs pour faire passer la pilule pour ces dépenses. Ce soir, il s'agit de voter pour un budget présentant un excédent de charges CHF 6'781'000.- et il se demande si tout va vraiment si bien. Il rappelle que ce principe du «pour autant que les finances communales le permettent», c'est la Municipalité elle-même qui l'a fixé dans son rapport municipal N° 208 du 14 mars 2011. Il dénonce haut et fort cette action de la Municipalité qui consiste à passer en force et à s'asseoir allégrement sur une règle qu'elle a elle-même fixée. Il a tenté de convaincre, sans succès, ses collègues de la Cofin de réduire ce montant porté au budget. Une Cofin qui dit, dans son premier vœu du rapport, que cela devrait se faire, à savoir amender.

Il a ainsi énuméré quelques arguments pour dire tout le mal qu'il pense de la Municipalité sur sa façon d'agir sur ce point précis. Au vu du demi-soutien qu'il a eu en Cofin (au moment de voter il n'y a eu qu'une abstention), au vu des retours qu'il a eu lui indiquant qu'une telle idée n'avait aucune chance, il n'a pas trop envie d'aller tout seul au casse-pipe et ne déposera pas d'amendement. Premièrement, parce qu'il n'aurait aucun soutien d'une gauche, pour qui la culture est sacrée ; lui refuser quoi que ce soit, cela ne se fait pas, c'est même interdit. Une gauche qui n'est pas gênée par le fait qu'on surcharge la barque, à savoir le budget, barque qui finira bien un jour par couler ou autrement dit des comptes avec un excédent de charges ce qui lui donnera de bons arguments pour réclamer une hausse d'impôts. Et deuxièmement parce que, même avec une droite majoritaire dans ce Conseil, il n'aura pas le soutien dont il a besoin en raison de quelques élites trop impliquées dans la culture pour le soutenir. Une droite championne des théories mais incapable de les mettre en pratique, il ne va pas rappeler les conclusions du dernier rapport de majorité sur les points d'impôt.

M. Pierre WAHLEN lui rétorque qu'économiser CHF 70'000.- sur un budget de CHF 180 millions cela représente 0.036%. On peut taper sur la culture car c'est facile et on aurait pu réduire ce budget, mais il se demande si cela est raisonnable pour un si petit pourcentage total.

M. Laurent MIEVILLE signale que le groupe Vert'Libéral a passablement débattu par rapport à l'achat d'œuvres d'art, qu'ils ont pris connaissance du problème de yo-yo, mais ils saluent l'ouverture du service de la culture par rapport à la transparence et aux propositions qu'ils souhaitent faire. Deuxièmement cette discussion par rapport à cette réforme va prendre du temps et souhaite une plus grande ouverture vis-à-vis du public qui accueillera dans son quartier des œuvres. Ils demandent également une discussion au sein du Conseil lors d'attribution de moyens supplémentaires. Lorsque que ces éléments seront intégrés, ils sont disposés à examiner avec bienveillance et apporter leur soutien aux préavis qui seront soumis au Conseil dans un cadre budgétaire acceptable. Durant la période transitoire et au vu des contraintes budgétaires, il paraît cohérent de ne pas ramener à CHF 90'000.- le budget d'achat d'œuvres d'art et d'attendre la validation de la nouvelle mouture du processus d'achat. S'il y avait eu un amendement, ils l'auraient soutenu, mais comme ce n'est pas le cas, ils se bornent à faire cette remarque.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le chapitre 1 est accepté par 50 oui, 24 non et 13 abstentions.

| | | |
|-------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Chapitre 2 | Finances | pages 29 à 33 |
| Charges | CHF 32'654'310.- | Revenus CHF 106'276'740.- |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

| | | |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Chapitre 3 | Domaines et bâtiments | pages 34 à 45 |
| Charges | CHF 13'120'440.- | Revenus CHF 4'292'705.- |

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART intervient sur la page 39, compte 344.4271.10 « loyer SDIS » et souhaite savoir pourquoi d'une année à l'autre le loyer passe de CHF 487'000.- à CHF 320'000.-. Il semble que le bâtiment n'a pas changé et que la commune fait des investissements en permanence.

M. le Municipal Claude ULDRY rappelle que la discussion a eu lieu en COFIN l'année dernière et qu'il avait été demandé à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour avoir le loyer de CHF 487'000.- tel qu'il avait été prévu au début. Néanmoins, la Municipalité a été raisonnable dans sa demande vis-à-vis des autres communes et le SDIS a proposé un loyer uniforme sur toutes les casernes de pompiers ce qui semblait raisonnable et qui sera signé dans une convention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.
Au vote, le chapitre 3 est accepté à une large majorité, 2 non et 4 abstentions.

| | | |
|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Chapitre 4 | Travaux et environnement | pages 46 à 55 |
| Charges | CHF 20'474'400.- | Revenus CHF 10'505'980.- |

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY intervient sur la ligne 470.3651.00 et la subvention SISL pour le sauvetage de CHF 20'000.-. Le port est un compte de charges concernant une infrastructure et c'est le seul compte dans tout le budget qui contient une charge pour une subvention d'une société locale. Il est étonné que cela figure à cet endroit.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond qu'il s'agit d'un investissement pour le remplacement de pièces de certaines unités en relation à une convention avec le sauvetage et les trois autres communes qui sont responsables de ce secteur soit, Crans, Prangins et Gland. Cette convention permet de tenir compte de leurs besoins. Il s'agit d'un investissement pour Nemesis l'année prochaine.

M. Maurice GAY répète son étonnement car, même s'il s'agit d'une convention, cela ne devrait pas figurer dans les charges du port, mais cette ligne devrait plutôt figurer dans les comptes 153.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
Au vote, le chapitre 4 est accepté à une large majorité et 1 non.

| | | |
|-------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Chapitre 5 | Instruction publique et cultes | pages 56 à 61 |
| Charges | CHF 2'090'400.- | Revenus CHF 1'223'016.- |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

| | | |
|-------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Chapitre 6 | Police | pages 62 à 69 |
| Charges | CHF 16'485'611.- | Revenus CHF 6'159'156.- |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

| | | |
|-------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Chapitre 7 | Affaires Sociales | pages 70 à 77 |
| Charges | CHF 40'466'380.- | Revenus CHF 4'392'520.- |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

| | | |
|-------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Chapitre 8 | Services Industriels | pages 78 à 83 |
| Charges | CHF 43'385'954.- | Revenus CHF 45'778'235.- |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Crédit d'extensions des Services Industriels pages 88 à 91
pour un montant de CHF 4'741'600.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

La discussion est ouverte sur le plan financier 2015-2018.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le Conseil prend acte du plan financier.

La discussion générale finale est ouverte.

M. Pierre GIRARD revient sur les vœux de la COFIN et souhaite savoir si la Municipalité va se déterminer sur ces vœux. Chaque année la commission émet des vœux et il n'y a jamais de vraies réponses, on voit seulement lors du budget suivant si ces vœux ont été suivis. Il a le sentiment que ces vœux pourraient être traités comme ceux de la COGES et recevoir une réponse et prise de position de la part de la Municipalité.

M. Pierre-Alain DUPUIS aurait dû intervenir dans le chapitre 1 mais s'est fait piéger par la rapidité du vote. Il s'était engagé auprès de l'ASSN à se faire le porte-parole pour dire que la subvention accordée aux sociétés sportives n'était pas suffisante et voulait procéder par voie d'amendement, comme l'avait fait une année auparavant M. Wahlen concernant la subvention d'achat d'œuvres d'art. On lui a fait remarquer que cette méthode n'était pas très loyale et pouvait surprendre tout le monde, y compris les membres de la COFIN, raison pour laquelle il a renoncé à son amendement. D'autant plus que le règlement a changé et que l'on peut demander des augmentations de 10% d'une ligne maximum et cela ne valait pas la peine non plus. Il voulait le préciser car certains membres du Conseil sont également membres de l'ASSN et doivent être surpris qu'il ne soit pas intervenu comme promis.

M. Laurent MIEVILLE souhaite remercier le Président de la COFIN pour son travail et revient également sur les vœux, notamment le deuxième, et pense qu'il serait intéressant de comprendre comment fonctionne la Municipalité vis-à-vis de ses services. Il serait nécessaire d'avoir une approche globale de tous les services sur leur fonctionnement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie le Président et la COFIN pour le travail accompli. Concernant les vœux, il précise avoir pris note de ces vœux et avoir décidé de les reprendre et un échange sera nécessaire. La formulation des vœux laisse à penser qu'il y a un malentendu ou une mauvaise compréhension réciproque de certains éléments. Ces vœux sont importants et seront discutés avec la COFIN pour expliquer la pratique. Ils seront traités avec transparence et tout le respect qu'ils méritent.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 12 non et 4 abstentions :

| | | |
|---|------------|--------------------|
| 1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2014 dont les totaux se présentent comme suit : | | |
| Charges : | CHF | 189'798'799.- |
| Revenus : | CHF | 183'017'012.- |
| Excédent de charges | CHF | 6'781'787.- |

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2015, soit :

| | | |
|---|------------|--------------------|
| Service des eaux | CHF | 2'071'000.- |
| Service de l'électricité et de l'éclairage public | CHF | 1'631'600.- |
| Service du gaz | CHF | 1'039'000.- |
| Total des extensions | CHF | 4'741'600.- |

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2015-2018.

8. Propositions individuelles

M. Bernhard WILLI, étant donné son intervention du 23 janvier 2013 concernant les WC à Nyon, sans réponse, ni suite, avise le Conseil qu'il déposera avec M. Olivier MONGE un postulat à ce sujet au prochain Conseil.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite informer le Conseil que le groupe PLR va déposer une interpellation au sujet de la pisciculture.

M. Alexandre DEMETRIADES a, comme tout le monde, été interpellé au sujet des très nombreux feux qui ont poussé en ville de Nyon. Malheureusement, même s'il pouvait répondre qu'il s'agissait d'une réorganisation des transports publics, il avoue avoir eu beaucoup de peine à expliquer l'objectif précis de ces feux. Il n'avait pas tellement vu passer la dimension de cette réorganisation. Etant donné qu'il pense ne pas être le seul dans cette situation, et face à la colère qui monte à Nyon, il demande à Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY si elle ne trouverait pas fort à propos d'organiser une séance d'information à la population durant laquelle elle pourrait notamment être accompagnée de sa cheffe d'office et ce en plus de toutes les communications déjà prévues.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY retient sa proposition et signale qu'un tous-ménages sera distribué le 15 décembre avec tous les renseignements utiles. Une présentation publique pourrait ensuite avoir lieu. Elle rappelle que le système n'est pas encore en fonction et qu'il faudra le rôder, ce qui nécessitera des adaptations. Des corrections seront sûrement nécessaires.

M. Victor ALLAMAND donne un historique sur le franc suisse. En 1946, selon la norme ISO 4217, le franc suisse est devenu le CHF. Il propose que nous utilisions partout le terme de franc et que nous proscrivions les dérivés dans les textes de la ville telles que kCHF, CHW ou kCHW.

M. Jacques HANHART intervient sur le dépôt du Nyon-St-Cergue. Ce bâtiment qui date du début du XXe siècle était resté dans son état et le concours d'architecture voulait le conserver. Or, aujourd'hui, il y a eu une mise à l'enquête pour construire un nouveau dépôt avec quelques oppositions et l'on ne sait pas où en est ce projet. Par contre, la toiture en amiante sur l'actuel dépôt a été enlevée au profit de tôle ondulée. Il trouve que c'est une horreur pour un bâtiment classé en catégorie 3. Il aimerait avoir la position de la Municipalité sur ce sujet ainsi que sur le poste de transformation de la Longeraie récemment peint en gris.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'une promesse de vente a été faite, mais les oppositions n'ont pas commencé à être levées, d'autant plus que ce sont des surfaces agricoles, touchées par des surfaces d'assolement et par la nouvelle LAT. Vu la situation de moratoire avec la nouvelle LAT, il est préférable de réparer le toit de l'actuel dépôt. Concernant le toit, le bâtiment est vétuste et vu le délai avant le déménagement, certains travaux étaient indispensables. Il ne s'agit pas d'un bâtiment communal.

En ce qui concerne la Longeraie, il précise que le bâtiment est sur la commune de Prangins et ce ne sont pas les services de la ville qui ont validé la couleur.

Mme Josette GAILLE intervient au sujet de l'immeuble d'appartements protégés aux Tattes d'Oie. Tous les locataires sont enchantés des appartements, de l'entourage et de la gestion. Juste un bémol : il n'y a pas de places visiteurs devant l'immeuble, elles ont toutes été louées aux commerces. Des personnes âgées ou handicapées lui ont signifié leurs craintes de voir leurs parents et amis ne plus venir aussi souvent ou que très rapidement. Elle demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prévoir quelques places visiteurs pour cet immeuble qui contient 51 appartements protégés et aucune place visiteurs.

M. Régis JOLY félicite la Municipalité, compte tenu des récents événements dans l'ouest lausannois, et la remercie pour ce qui a été fait avec l'entreprise Lude. De gros problèmes ont certainement été évités en nettoyant ces deux casses.

M. André CATTIN a appris que les taxis n'étaient pas autorisés à utiliser les voies de bus ce qui l'étonne. Cela signifie qu'ils seront pris dans la circulation ce qui coûtera plus cher aux utilisateurs.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale qu'elle a rencontré les taxis récemment. Il n'est pour l'instant pas envisagé de les laisser utiliser les voies de bus, car certaines sont également occupées par les vélos, et il faut attendre que le système soit bien rodé, mais la question n'est pas fermée.

M. Pierre GIRARD s'exprime au sujet de l'avenue des Eules et de ses nouveaux aménagements. Dans le préavis, il était fait mention « d'adaptations mineures ». Or, personne ne s'est inquiété de savoir de quoi il s'agissait. A l'avenue des Eules, le passage piétons vers les barrières du Nyon-St-Cergue a été déplacé de quelques mètres, sans que l'on sache pourquoi, mais cela a pour effet de raccourcir de quelques mètres la voie de bus. Il ne pourra dès lors dépasser que peu de voitures, et ce, pour autant qu'il n'y ait pas de cycliste qui monte. D'autre part, les arrêts de la Levratte sont juste avant la voie réservée au bus et, à cause d'un îlot, les voitures ne pourront pas dépasser le bus arrêté. Il relève que les Conseillers ont une part de responsabilité puisqu'ils ont voté le préavis, et souhaite qu'à l'avenir les commissions demandent des détails lorsqu'on leur parle « d'adaptations mineures ».

M. Yvan CORNU informe le Conseil que la COGES et la COFIN se sont réunies le 17 novembre à l'initiative du président de la COGES. Quelques questions ont été transmises à la Municipalité et ces deux commissions tiendront informé le Conseil des réponses reçues.

9. Préavis N° 183 concernant l'adoption du plan de quartier « L'Amphithéâtre ».

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN demande à la commission de relire les procès-verbaux du 7 novembre et 12 décembre 2011. Le Conseil a eu à l'occasion de longuement débattre sur l'avenir de l'amphithéâtre et il pense que cela pourrait éclairer les débats de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis N° 184 concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 119'322.80 et réponse au postulat de Mme Bernadette Nelissen du 27 avril 2014 intitulé « Pour des bornes de recharge à Nyon pour des voitures électriques ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Préavis N° 185 concernant l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Ouvrages Métalliques SA sur la parcelle No 2456, sise dans le secteur de la Vuarpillière.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Préavis N° 186 Concernant l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur la parcelle N° 2448 en faveur de la Fondation du Midi pour la construction d'un EMS.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 187 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 202'386.- pour le remplacement de trois véhicules et l'achat de trois nouveaux véhicules en 2015.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis N° 188 concernant l'achat de la parcelle N° 1424, route de Divonne 68 à Nyon. Achat de la propriété pour un montant de CHF 918'000.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 189 concernant des crédits supplémentaires 2e série au budget 2014 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 868'000.- au budget 2014, partiellement compensés à hauteur de CHF 618'000.-, pour un montant net de CHF 250'000.-. Demande de crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au préavis N° 149/2010.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 190 concernant l'application comptabilité et salaires. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 933'500 TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Préavis N° 191 concernant le chemin des Tines : projet de requalification et demande de crédit d'étude de CHF 89'100.- TTC ; Route du Stand : projet de création d'une piste cyclable et demande de crédit d'étude de CHF 61'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Rapport municipal N° 192 en réponse au postulat « Changez de trottoirs ... » déposé par MM. les Conseillers communaux Bernhard Willi et Maurice Gay, le 12 mai 2014.

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Rapport municipal N° 193 en réponse au postulat de M. Fabien Bourqui et Consorts intitulé : “Nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre découverte ?”

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain DUPUIS a été très déçu à la lecture de la réponse municipale au postulat de son collègue M. Fabien BOURQUI. La colère gronde auprès de la population qui attend la révolution du 14 décembre en matière de transports publics. Tout le monde a dit dans cette salle que dans le poulx de la population il y a non seulement du scepticisme, mais une énorme grogne. Le 14 décembre sera un tournant historique dans notre ville. Des chiffres sont extrêmement éloquents sur l'effort fait par la ville. Deux ans de travaux, 50 mesures d'aménagements, 3km de routes, 27 carrefours, CHF 11 millions et rien ne va se passer à cette occasion dans la ville. Quand le métro lausannois a été mis en fonction, il y a eu une inauguration, une fête, la gratuité, des mesures incitatives, mais chez nous rien n'est prévu. On parle de rôder le système en premier et éventuellement donner des explications plus tard. Il trouve on n'est pas bons et estime que l'on n'aura rien sans rien. Avec ce pari tenté, il faut des mesures incitatives comme la gratuité, ne serait-ce que quelques jours. Il trouve que l'on a raté une belle occasion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Rapport municipal N° 194 en réponse au postulat de M. Laurent Miéville et consorts « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon » et au postulat de Mme Roxane Faraut Linares et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Rapport municipal N° 195 en réponse au postulat de M. Sacha Soldini et consorts du 26 novembre 2013 « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Préavis N° 196 concernant la structure pour le concept « Cœur de Ville » - Demande de crédit annuel de CHF 220'000.- pour l'engagement d'un chef de projet ou d'un mandataire chargé de la mise en œuvre des « projets stratégiques » en main de la Ville de Nyon - Demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la réalisation d'études relevant du propriétaire dans le cadre du « projet stratégique du Martinet » - Demande de négociation d'un ou de plusieurs droits de superficie en faveur de la société HRS Real Estate SA sur trois parcelles de la Ville de Nyon.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Postulat de M. Maurice GAY concernant un plan lumière pour la ville.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission pour étude et rapport.

24. Postulat de Mmes Camille CANTONE et Jessica JACCOUD pour une ville sans sacs plastiques.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission pour étude et rapport.

24bis. Interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « Quel avenir pour notre chaîne de télévision régionale NRTV ? »

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond immédiatement. *(réponse en annexe)*

M. Jacques HANHART s'étonne que l'on vienne tout d'un coup avec une interpellation urgente. En effet, la question posée est importante, mais il faut savoir que cela fait quatre ans qu'il est écrit dans les rapports de l'association Communyon, que le robinet sera prochainement coupé. L'idée de faire une SA a déjà été lancée, et, jusqu'à présent, cela n'a jamais abouti, mais il n'en connaît pas les raisons, n'étant pas au comité de l'association. Actuellement, la concession est propriété de l'association Communyon, et non du Teleréseau ou des communes. Cette association pourrait faire quelque chose, mais elle n'a pas l'argent nécessaire pour financer cette télévision. Il y a un certain imbroglio de sociétés dans toute cette chaîne qui est la conséquence de la création du teleréseau. Celui-ci a été créé pour Nyon et là-dessus, l'association Communyon et celle de Nyon Vidéotext SA ont été créées. Toutes ces sociétés sont plus ou moins imbriquées les unes dans les autres avec, en plus, les SI, la commune etc... Actuellement, il est difficile de créer quelque chose. Il serait étonné que depuis quatre ans aucune solution n'ait été trouvée et que l'on arrive aujourd'hui à en trouver une, même dans 3, 6 ou 9 mois. Il n'y croit pas, même avec le couteau sous la gorge. Il faut entendre ce qu'il se dit dans les autres villages ainsi qu'au niveau du Conseil Régional. Les gens n'ont pas envie de dépenser de l'argent pour ça. Il souhaite que cette télévision continue, mais fait part de son scepticisme.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT trouve qu'il pose de bonnes questions. Il est vrai que c'est en discussion depuis quatre ans, mais il ne suffit pas que cela soit dans un procès-verbal, tout le monde sait que si l'on doit sauver une entreprise, cela prend plus que quelques visites et séances. L'engagement de personnes dévouées, pas du tout remis en question, était un autre contexte. Un certain nombre de choses ont été faites, souvent de manière bénévole, mais il se trouve qu'un engagement de ce type n'est plus suffisant et pas adapté par rapport à la situation. Il y a un système de poupées russes avec Communyon, Canal Saturne, la SEIC, TRN SA, qui ont comme actionnaires des pouvoirs publics. Aussi longtemps que les gens paient, la situation était relativement confortable, ce qui n'a pas mis les gens dans une situation de crise. Il faut se demander si effectivement cela correspond à un besoin, est-ce que les gens en ont envie. C'est la raison pour laquelle un rapport externe a été demandé, et celui-ci montre qu'il y a un intérêt. Deuxièmement, il y a la question de la couverture et pour que la région intervienne, il faudrait que la couverture soit suffisante. Beaucoup de communes ne reçoivent pas cette télévision et il comprend qu'elles ne veulent pas la financer. L'actualité est couverte par ce qu'il se passe. Il faut voir comment prendre le relais. Il prône une nouvelle

gouvernance avec un autre mode de financement. Peut-être que dans quelques semaines, on arrivera à la conclusion que ce n'est pas réaliste. Un business plan et une feuille de route vont être faits, en tenant compte qu'il y a des salariés et qu'on ne peut pas les laisser dans l'incertitude trop longtemps. Parfois une situation de crise amène des opportunités.

25. Réponse à l'interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet des zones de rencontres et des zones 30km/h. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie la Municipalité pour la réponse mais trouve dommage que l'on donne une réponse à demi-ton car on va limiter la circulation seulement sur une zone et espère que l'avenir démontrera que ce sera une nécessité de mettre en application d'une manière générale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

26. Divers en rapport avec la séance.

M. David VOGEL revient sur la réponse de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ au sujet des vacances des crèches et précise que ce n'est pas en haussant le ton et ne répondant qu'à deux des cinq questions que l'on répond juste. Elle a précisé qu'il n'y avait pas de demandes de la part des parents et il la comprend, vu que l'on ne le leur a pas demandé. Il ignore si ses questions sont légitimes, s'il y a une demande, si ses propositions sont justes ou non mais elle aussi. La différence entre les deux est qu'il souhaite que l'on demande aux principaux intéressés, alors qu'elle ne le souhaite pas. Si la réponse est négative, il retirerait sa question. Pour 2015, il promet une interpellation ou une motion.

M. Yvan CORNU revient sur le préavis N° 189 et l'attribution à la COFIN ainsi que la COGES. Cette dernière souhaiterait probablement examiner le préavis N° 149 une fois clôturé. Il demande au Bureau, respectivement la Municipalité, sur quel préavis et quel crédit supplémentaire la COFIN devra étudier.

M. le Président précise que le préavis sera étudié par la COGES, même s'il n'est pas clos. Les présidents des deux commissions peuvent toutefois se réunir.

M. Christian UDASSE interpelle M. le Syndic, concernant NRTV, car il a entendu dire que les lettres de licenciements partiraient le 17 décembre. Il ne pense pas que la solution pourra être trouvée si rapidement. Toutes les associations et sociétés sportives ou culturelles bénéficient de la couverture de la télévision.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que NRTV n'est pas au bord de la faillite, mais qu'il y a une question de financement. Une partie est garantie et une autre est à discuter. Un des téléopérateurs a dénoncé l'accord et il faut maintenant en discuter. Ils vont s'en occuper et faire au mieux.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Pierre-Alain DUPUIS concernant la gratuité du bus pour une année pour un montant de CHF 720'000.-. Elle doute que le Conseil aurait accepté le financement, d'autant plus qu'une année de gratuité n'est pas bonne pour l'utilisation du bus. L'idée d'une gratuité durant deux semaines a été étudiée, mais le coût est de CHF 138'000.-.

M. Patrick BUCHS précise qu'il s'agissait d'un mois et non d'une année.

M. le Président remercie tous les Conseillers pour la bonne tenue des débats du Conseil. Par leur engagement, leur courtoisie, leur respect des usages, ils ont su faire en sorte que le débat politique qui anime ce Conseil se fasse avec toute la considération qui sied aux gens de bonne compagnie. La confrontation des idées n'étant pas toujours aisée, il leur est gré d'avoir gardé le plus souvent la tête froide même si parfois le cœur bouillonnait. Ça lui a plu et il reviendra l'année prochaine. Il souhaite à tous de belles fêtes.

27. Allocution de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT. (en annexe)

A 22h. 28, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

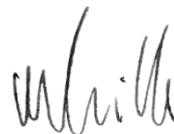
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Jacky COLOMB

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de Mme Jessica JACCOUD
Réponse à l'interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES
Allocution de M. le Syndic

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques du 4 novembre 2014, concernant la mise en œuvre de la régulation du trafic dans les zones 30 km/h

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question posée par M. le Conseiller Yves Gauthier-Jaques dans son interpellation du 4 novembre dernier, à savoir comment la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre une régularisation du trafic, afin d'interdire à tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes de circuler dans les zones limitées à 30 km/heure, à l'exception des services d'urgence, de la voirie et de livraison ?

La Municipalité s'appuie sur les décisions proposées par la Commission de circulation, composée des Services de la mobilité, des travaux et environnement et de la police intercommunale, qui stipulent qu'il n'est pas envisagé de restreindre la circulation aux poids lourds dans l'ensemble des zones 30 km/h.

Toutefois, il est prévu d'interdire ce genre de véhicules sur la route des Tattes-d'Oie et dans les rues sous-jacentes. L'objectif est de limiter l'accès à cette route aux véhicules des services d'urgence, à la voirie, aux livraisons et l'accès aux chantiers, afin de permettre une meilleure sécurité des piétons, notamment des enfants, au vu de la proximité des établissements scolaires. Le transit des véhicules lourds restera possible sur les axes routiers principaux, tels que la route de la Gravette, la route de Divonne et le chemin d'Eysins.

Cette démarche sera mise en application par le biais de panneaux de signalisation ad hoc et initialisée par des mesures préventives.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} décembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : Interpellation de M. Yves Gauthier-Jaques

Réponse à l'interpellation urgente de Jessica Jaccoud

La Municipalité peut-elle renseigner, ce soir, le Conseil communal de sa position s'agissant de la survie de la chaîne de télévision régionale NRTV ?

Très volontiers. Une séance de travail est prévue ce prochain mercredi avec des représentants des communes de Nyon, Gland, ainsi que le Conseil régional.

Nous allons voir quel est le calendrier raisonnable pour mettre sur pied une structure de financement mais aussi une nouvelle gouvernance pour permettre la poursuite des activités de TVRN. Il est peu probable que le processus démocratique d'un financement régional puisse intervenir avant l'été.

Il s'agira de voir également qui peut assurer une partie du financement, au moins jusqu'à la fin septembre 2015.

Car il faut absolument continuer de fonctionner durant cette période transitoire, le temps qu'une nouvelle entité, à la gouvernance redéfinie, soit constituée pour cette télévision locale. L'écran noir serait fatal à TVRN.

Comme vous l'évoquez, la création d'une société anonyme dont les collectivités publiques seraient actionnaires à hauteur d'environ 50%, avec une ouverture du capital-actions au privé serait une bonne solution. Cela permettrait un socle financier plus solide, une nette amélioration de la gouvernance et davantage de transparence au niveau du management de cette future structure

La Municipalité de Nyon a-t-elle l'intention de soutenir financièrement NRTV, pour une période transitoire, le temps qu'une nouvelle entité soit créée ?

Oui, sur le principe, la Municipalité envisage un soutien, mais elle n'entend pas payer deux fois, soit une fois directement et une fois par le biais du Conseil Régional

Le représentant de la Commune de Nyon au Comité Directeur du Conseil régional entend-il encourager un tel financement par dite entité ?

Vous l'avez compris, c'est de votre serviteur dont il est question. Sans révéler le contenu des discussions au sein du CODIR, je peux vous dire que j'ai défendu un tel soutien, mais avec un certain nombre de conditions pour garantir la pérennité de la solution choisie.

Dans l'hypothèse de la création d'une nouvelle raison sociale courant 2015, la Municipalité entend-elle soutenir, sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal, l'acquisition d'une part du capital-actions de NRTV ?

Sur le principe, la Municipalité est favorable à une prise de participation d'une future SA. Mais il s'agira possiblement d'un montant qui nécessitera un préavis

J'espère avoir répondu à vos questions qui sont partagée par de nombreux autres acteurs politique de Nyon et du District.

Daniel Rossellat, syndic, le 8 décembre 2014

Discours du Syndic lors de la séance du Conseil communal du lundi 8 décembre 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au terme de cette année 2014, je tiens à vous exprimer les remerciements de la Municipalité pour la confiance accordée et vous dire sa considération pour tout le travail que vous avez accompli cette année.

Cette dernière séance de l'année m'offre l'occasion et le plaisir d'adresser un grand merci à vous les membres du Conseil communal pour votre engagement en faveur de notre Ville.

C'est aussi l'opportunité de dresser un rapide bilan de l'année écoulée.

La Municipalité a déposé 37 préavis et 12 rapports, soit 49 textes devant votre Conseil. Depuis le début de la législature, nous avons déjà déposé 196 préavis et rapports. Comparaison n'est pas raison, mais pour la même période de la précédente législature, la Municipalité avait déposé 152 préavis et rapports.

Ce rythme soutenu confirme les besoins importants de notre Ville en mutation mais engendre aussi un important travail pour le personnel communal. Ce qui ne va pas sans provoquer également un certain stress voire quelques tensions. Car il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que les préavis et les réponses aux interpellations ou postulats. En effet, il ne faut pas oublier l'intense activité déployée pour le fonctionnement de notre Ville et assurer toutes les prestations à la population yonnaise

Ce bilan prouve surtout l'efficacité de notre administration communale. Que nos collaborateurs et collaboratrices soient ici remerciés pour leur excellent travail. Et nos chefs de Service félicités pour leur sens des responsabilités dans cette phase cruciale du développement de notre Ville.

Ces éléments démontrent encore l'intense activité déployée par la Municipalité, mais aussi bien entendu par votre assemblée délibérante. Je me plais à souligner combien vous accomplissez les tâches qui vous sont confiées avec le souci du bien commun. En effet, les différentes sensibilités politiques au sein de cette assemblée n'ont que rarement engendré des clivages synonymes de blocages.

En 2014, 29 projets ont été acceptés. Un seul a été refusé (réfection chemin et pont de la Redoute) et 3 ont été amendés.

Restent 22 préavis à l'étude, dont 14 déposés ce soir. Les commissions ont donc un menu copieux pour les prochaines semaines. Et ce n'est pas fini car de nombreux préavis seront déposés au début de l'année 2015.

En 2014, la Municipalité a bien fonctionné:

Au cours des douze derniers mois la Municipalité a pris 811 décisions lors de 44 séances. Sans dévoiler le secret des délibérations, je peux vous préciser que les décisions sont presque toujours le résultat d'un consensus. Très rares sont les cas où il a fallu procéder à un vote.

Je tiens à remercier ici mes collègues de la Municipalité pour leur engagement constant en faveur de nos concitoyens.

Enfin, je me plais à souligner la qualité de nos relations avec le Conseil communal. Je profite ici de remercier, au nom de la Municipalité, **Yves Gauthier-Jaques et Jacky Colomb**, les deux présidents de votre Conseil en 2014. Je les remercie vivement pour leur collaboration très constructive dans un excellent climat de confiance. Et un grand merci aussi aux membres de votre Bureau.

Nyon rayonne

L'année qui s'achève a vu plusieurs manifestations et institutions faire rayonner le nom de notre ville loin à la ronde. L'arrivée de Luna et de son festival sur la place du Château, les éditions anniversaires des festivals FAR (30^{ème}), VdR (20^{ème}). Sans oublier le Musée du Léman qui fête son 60^{ème} anniversaire, tout en préparant son avenir avec un ambitieux projet d'extension. Sans oublier l'UEFA qui est installée depuis 20 ans à Nyon.

Regard sur le futur :

Après ces regards sur 2014, il nous faut évoquer les perspectives pour l'année à venir.

Sur le plan financier, on peut dire que la situation, sans être idéale, sera supportable. Nous sommes dans une région favorisée par un remarquable développement économique mais nous devons toujours nous montrer attentifs et prudents, et continuer de veiller à la maîtrise des charges.

En effet, la Municipalité reste consciente que le budget 2015 est déficitaire et que notre marge d'autofinancement est insuffisante pour faire face aux investissements indispensables.

Le nombre de projets en cours de réalisation et plusieurs grands chantiers à l'horizon engendreront une augmentation de notre endettement.

Mais nous devons aller de l'avant. Certaines installations sont vétustes et notre Ville grandit, des logements sont en construction. Les infrastructures qui accompagnent ce développement doivent aussi être réalisées, comme les écoles, les routes ou les crèches. Sans oublier les équipements pour le sport, le social, la culture ou le tourisme.

Nos efforts pour améliorer l'offre des transports publics permettront dès le lundi 15 décembre de passer à une fréquence au ¼ d'heure. Un changement très important qui ne va pas sans son inévitable lot de critiques et impliquera forcément quelques réglages.

En 2015, plusieurs préavis importants seront déposés pour le complexe sportif de Colovray, l'extension de l'Usine à Gaz, la réalisation du Complexe scolaire et sportif du Reposoir ou encore pour un nouveau statut du personnel communal.

A vous toutes et tous, à mes collègues de la Municipalité, je voudrais vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2014 et exprimer le vœu que nous puissions concrétiser ensemble ces indispensables réalisations pour Nyon et ses habitants en 2015.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Carnotzet communal.

Le public, tout comme les représentants de la Presse, que je salue et remercie au passage pour la couverture de nos travaux, sont évidemment les bienvenus.

Daniel Rossellat

Nyon, le 8 décembre 2014